

TRAITEMENT DES SINISTRES LIÉS AUX CYBERRISQUES

À quoi ressemble le processus d'indemnisation lié aux cyberrisques?

Si votre entreprise est victime d'un cyberincident et que vous n'avez jamais eu besoin de faire une demande de règlement pour votre entreprise à ce chapitre, vous vous demandez peut-être comment exactement fonctionne le processus. Nous travaillerons avec vous pour traiter votre demande, enquêter sur votre sinistre et régler rapidement et équitablement votre dossier.

Les étapes du processus d'indemnisation lié aux cyberrisques

01

Appelez le Service de l'indemnisation de Northbridge Assurance au 1-855-621-6262

Face à un cyberincident, le temps est compté. La première chose à faire est de contacter notre Service de l'indemnisation.

02

Évaluation des dommages potentiels

En collaboration avec notre partenaire technique Cyberscout, nous vous poserons des questions pour comprendre ce qui s'est passé et vous expliquerons comment se déroulent généralement les choses selon le type de cyberincident que vous avez subi.

03

Examen de la police d'assurance de Northbridge

L'expert en sinistres prend connaissance du résumé de l'incident et des recommandations, puis vérifie si l'incident est couvert par votre police d'assurance.

04

Règlement du sinistre

L'expert en sinistres travaille avec vous et tous les fournisseurs de services nécessaires pour créer et mettre en oeuvre un plan d'action. Il peut s'agir d'analyses en informatique judiciaire, de négociations de rançon, d'exploration de données, de relations publiques, de mesures correctives et de rapports réglementaires.

Des renseignements personnels ont-ils été compromis?

NON Nous aiderons votre entreprise à répondre au cyberincident. Même si aucun renseignement personnel n'a été compromis, vos activités peuvent être interrompues et votre réputation, vos systèmes et vos réseaux peuvent être touchés. Nous vous aiguillerons vers nos fournisseurs privilégiés pour qu'ils vous aident à régler la situation.

OUI Nous pouvons vous mettre en contact avec un **conseiller en gestion des cyberrisques** (conseiller juridique), qui pourra déterminer la nature de l'incident ainsi que les répercussions juridiques qui en découlent. Le conseiller déterminera également s'il y a lieu de faire un signalement auprès des organismes de réglementations et vous aidera à cerner les services requis pour répondre à l'incident.

Nos fournisseurs approuvés

Conseiller en gestion des cyberrisques

Nous travaillons avec des cabinets d'avocats réputés, dont Norton Rose Fulbright LLP.

Relations publiques

- Edelman
- Fleishman Hillard Public Affairs
- National

Surveillance du crédit

- Equifax
- Kroll
- TransUnion

Services d'intervention en cas d'incident

- Arete Advisors
- Booz Allen
- Coveware
- CrowdStrike
- CyberScout, a TransUnion Brand
- Cypher
- Cytelligence
- GoSecure
- ISA Canada
- KPMG
- Mandiant

Même si les explications ci-dessus présentent de façon générale le fonctionnement du processus d'indemnisation, il ne faut pas oublier que chaque sinistre est unique. Mais une chose ne change pas : tous les clients qui déclarent un sinistre ont droit à un traitement professionnel et équitable.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre courtier ou rendez-vous au www.northbridgeassurance.ca

Pour déclarer un sinistre lié aux cyberrisques 1-855-621-6262